

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 311

présenté par
Mme Taurine

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet alinéa inscrit le régime des retraites dans la méthodologie austéritaire qui gouverne tout vote des lois de financement de la sécurité sociale. En effet, dans ces lois annuelles sont posées des limites importantes. Y sont détaillés les outils qui sont mobilisables pour piloter le système de la sécurité sociale - mais l'ensemble des données macro-économiques mobilisables ne sont pas à la disposition des parlementaires pour pouvoir prendre des décisions éclairées. Aujourd'hui, seuls des leviers basés sur l'austérité leur sont accessibles au vote. Elle est le résultat d'années de mobilisation des acteurs économiques les plus puissants de notre pays afin de s'emparer des richesses produites par toutes et tous et bénéficiant à chacun-e. Cet enfermement de la pensée et de la démocratie ont pour conséquence la casse de nos services publics, et l'impossibilité juridique de pouvoir proposer réellement des alternatives de préservation de nos biens communs. Nous refusons ce système à chaque vote des lois de financement de la sécurité sociale. Evidemment, nous refusons que le système des retraites soit intégrés à ce pilotage automatique complètement biaisé. "